

# Programme opérationnel FEDER/FSE/IEJ

2014-2020

*Approuvé par la Commission européenne*

# Une stratégie européenne



Pour faire face aux grands défis auxquels elle est confrontée, et notamment aux conséquences de la crise de 2008, l'Union Européenne (UE) s'est donné **un objectif : favoriser la croissance et l'emploi. C'est la Stratégie Europe 2020**. Adoptée en 2010, cette stratégie européenne vise une croissance «intelligente, durable et inclusive»<sup>1</sup> et fixe des objectifs européens.

## Les fonds européens structurels et d'investissement

Pour mettre en œuvre cette stratégie, l'UE dispose au total de 960 milliards d'euros pour la période 2014-2020, dont une partie est mobilisée directement au niveau européen.

Ce budget est réparti en **4 fonds européens structurels et d'investissement (FESI)** :

- FEDER (Fonds Européen de Développement Régional)
- FSE (Fonds Social Européen)
- FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural)
- FEAMP (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche)<sup>2</sup>.

Pour la période 2014-2015, un budget est de plus consacré spécifiquement à l'emploi des jeunes de moins de 26 ans : l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ).

Pour la période 2014-2020, 26,7 milliards d'euros ont été alloués à la France par l'Union Européenne, auxquels il faut ajouter 1,1 milliard d'euros pour la coopération territoriale européenne et 310 millions d'euros au titre de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ).

<sup>1</sup> 3 priorités :

- *Intelligente* : développer une économie fondée sur la connaissance et l'innovation.
- *Durable* : promouvoir une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive.
- *Inclusive* : encourager une économie à fort taux d'emploi favorisant la cohésion sociale et territoriale.

<sup>2</sup> Non mobilisable en Champagne-Ardenne.

# En France



Chaque Etat membre adapte la façon de mettre en œuvre ces fonds sur son territoire, en fonction de ses caractéristiques et de ses besoins de développement, au travers de l'Accord de partenariat.

L'Accord de partenariat avec la France a été adopté par la Commission européenne le 8 août 2014.

## Un accord de partenariat

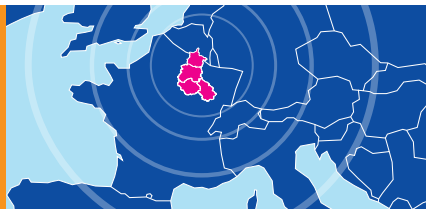
La stratégie d'intervention des FESI en France repose sur **3 piliers** :

- restaurer la compétitivité de l'économie et de l'emploi
- poursuivre la transition énergétique et écologique et la gestion durable des ressources naturelles
- promouvoir l'égalité des territoires et l'égalité des chances.

La France compte **83 programmes**, qui déclinent cette stratégie sur les territoires. Un programme peut être national, régional ou interrégional. Certains dépassent les frontières.



## En Champagne-Ardenne



En Champagne-Ardenne, un diagnostic territorial stratégique a permis de situer les atouts et faiblesses de la région au regard des enjeux mis en avant par l'Union Européenne à l'horizon 2020.

### Une stratégie d'intervention

Cet état des lieux a permis à la Région Champagne-Ardenne d'établir une stratégie d'intervention des fonds européens sur son territoire, en concertation avec le partenariat régional.

**Cette stratégie est déclinée en 9 axes prioritaires** pour la mobilisation des FESI, réunis dans le Programme Opérationnel (PO) FEDER/FSE/IEJ, approuvé par l'Union Européenne le 2 décembre 2014.

Sur les 430 millions d'euros alloués à la Champagne-Ardenne, pour lesquels la Région est autorité de gestion depuis 2014, le PO FEDER/FSE/IEJ représente 228 millions d'euros<sup>1</sup>. Des fonds supplémentaires bénéficieront également au territoire régional par le biais des PO nationaux FSE/IEJ.

En effet, sur l'enveloppe de 6,03 milliards d'euros allouée par l'Union Européenne à la France au titre du FSE, pour faciliter l'accès à l'emploi et améliorer la formation, 65 % sont sous l'autorité de gestion de l'Etat, le reste étant réparti entre les différents Programmes Opérationnels Régionaux.

#### Exemple

- Cible de l'UE à l'horizon 2020 :  
Au moins 40 % de diplômés de l'enseignement supérieur
- Donnée Champagne-Ardenne :  
34,3% en 2009 (*source : DATAR*)
- Axe prioritaire n°6 pour la Région Champagne-Ardenne :  
Développer les compétences et les qualifications.

<sup>1</sup> Le Programme de Développement Rural (PDR) est doté de 202 M€ du FEADER.

# Un levier pour la Champagne-Ardenne

Les 228,14 millions d'euros de ce programme sont répartis entre les fonds FEDER, FSE et IEJ et en 9 axes.

FEDER	181 550 137 €	79,6 %
FSE	41 289 863 €	18,1 %
IEJ	5 301 635 €	2,3 %

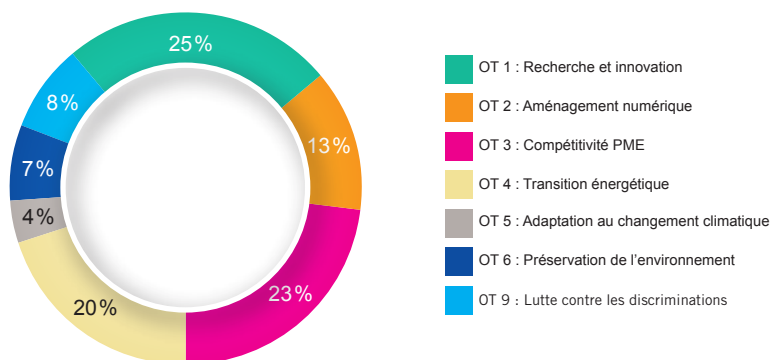
FEDER	FSE	IEJ	en euros
1. Renforcer le développement économique par le soutien à la recherche, l'innovation et la compétitivité des entreprises			83 664 000
2. Renforcer le développement de la société numérique			21 986 000
3. Soutenir la transition énergétique			29 125 000
4. Préserver les ressources et lutter contre les risques d'inondations			13 802 000
5. Accompagner le développement et l'aménagement durable des territoires urbains			26 619 000
6. Développer les compétences et les qualifications			34 408 000
7. Intégrer les jeunes sans emploi, qui ne suivent ni études, ni formation, dans le marché du travail			10 603 000
8. Assistance technique FEDER			6 354 000
9. Assistance technique FSE			1 580 000


Les programmes opérationnels doivent permettre à l'Union Européenne d'atteindre les objectifs de la Stratégie Europe 2020 : **une croissance intelligente, durable et inclusive.**

Du fait de son classement parmi les régions développées, la Champagne-Ardenne doit respecter une mobilisation concentrée des fonds autour de certains objectifs.

Ainsi, **80% des fonds FEDER** doivent être consacrés aux **objectifs 1 à 4**, et **20%** au seul **objectif 4**, concernant une économie à faible teneur en carbone.

## Concentration thématique du FEDER





Porteurs de projet, politiques nationales et régionales cofinancées, pilotage des fonds européens : **le principe de performance est au cœur de la programmation 2014-2020.**

## Une programmation performante

Chaque programme doit produire des résultats tangibles et mesurables. L'autorité de gestion, autrement dit la Région Champagne-Ardenne, doit pouvoir démontrer que, grâce à l'action des fonds européens, la situation de son territoire s'est améliorée.

En déclinant les 9 axes prioritaires de son Programme Opérationnel en objectifs spécifiques (OS), puis en actions, la Région sélectionnera les projets contribuant à atteindre les objectifs de son programme.

Des indicateurs financiers sur l'utilisation des fonds sont mis en place, ainsi que des indicateurs de résultats et de réalisations : les avancées des projets financés par les fonds européens doivent pouvoir être quantifiées.

Le respect de ces exigences, mesuré en 2019, conditionnera l'utilisation de 6 % des fonds, dit «réserve de performance».

**Vous avez un projet ?**

## Complétez le formulaire en ligne !

Si vous avez un projet qui vous semble relever des priorités du Programme opérationnel, vous pouvez le faire connaître à la Région en complétant le formulaire disponible en scannant le **QR code ci-dessous** ou sur le site :

**[www.cr-champagne-ardenne.fr](http://www.cr-champagne-ardenne.fr)**  
**rubrique Europe et international**  
**" Pour les porteurs de projet ".**



Si votre projet correspond aux axes prioritaires d'intervention des fonds européens en Champagne-Ardenne, les services de la Région prendront contact avec vous.

Des appels à projets seront également publiés sur le site internet du Conseil régional.

Attention : si votre projet entre dans le champ économique, veillez à bien faire parvenir ce formulaire aux services de la Région avant tout commencement d'exécution, faute de quoi les fonds européens ne pourraient intervenir.

### Pour en savoir plus

[www.cr-champagne-ardenne.fr](http://www.cr-champagne-ardenne.fr) rubrique Europe et international

Contact courriel : [europe@cr-champagne-ardenne.fr](mailto:europe@cr-champagne-ardenne.fr)

